

Division des moyens et des  
personnels du 1<sup>er</sup> degré

Affaire suivie par  
Jean-Louis ANTHENOR  
Chef de division

Téléphone  
01 43 93 72 05

8 rue Claude Bernard  
93008 Bobigny Cedex

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr>

Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi  
de 9h à 17h

Bobigny, le 29 août 2018

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames et messieurs les professeurs des écoles

S/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'Education nationale

Objet : Recueil des candidatures pour les modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés – année scolaire 2018-2019.

En application de l'article 7 du décret n°2017-169 du 10 février 2017 relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée (CAPPEI), des modules de formation d'initiative nationale sont organisés au niveau académique, interacadémique et national. Ils s'inscrivent dans le cadre de la formation continue des enseignants et sont regroupés par thématique.

La circulaire n°2018-068 du 18 juin 2018 parue au BOEN n°25 du 21 juin 2018 décrit les contenus et modalités d'inscription aux modules de formation d'initiative nationale pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés et rappelle le dispositif réglementaire ainsi que les modalités de recueil et de remontée des candidatures à l'administration centrale.

La liste de l'ensemble des modules de formation retenus pour l'année 2018-2019 figure en annexe 1 de la circulaire précitée.

Dans l'éventualité de plusieurs vœux émis (au nombre de 3 maximum), il est attendu que le candidat les exprime par ordre de préférence.

Afin de permettre le traitement des candidatures et la consultation de la CAPD dans les délais impartis, le retour des demandes revêtu de l'avis de l'inspecteur de l'Education nationale de votre circonscription est **impérativement** fixé au mercredi 5 septembre 2018 à 17h, délai de rigueur.

Les candidatures sont à adresser par courrier électronique en joignant la fiche de candidature ci-dessous dûment complétée, après avis hiérarchique, à l'adresse [ce.93dimope@ac-creteil.fr](mailto:ce.93dimope@ac-creteil.fr)

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces formations.



Christian Wassenberg